

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°47/2023

L'an **deux mil vingt-trois**, le **22 novembre**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : MM. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Rita **TOSCANO**, MM. Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT**, Mmes Caroline **FERRAND**, Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), Mme Christine **TROUBA** (pouvoir à M. Philippe **DANGELY**), M. Axel **SIMIAN** (pouvoir à M. Lébicha **MANOUKIAN**), M. Philippe **MANTERO** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

Absente : Mme Farah **GUILLAUMONT**.

Mme Pauline **BON** a été désignée Secrétaire de séance.

Objet : RESSOURCES HUMAINES – CREATIONS DE POSTES.

Exposé du Maire

Dans le cadre des avancements de grade, deux agents de la Commune peuvent prétendre à cette promotion interne et nous vous proposons de créer à cet effet les postes suivants :

- Un poste d'Educateur Jeunes Enfants de classe exceptionnelle (temps complet).
- Un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe (temps complet)

Dans le même temps, nous procéderons à la suppression des anciens postes occupés par les agents concernés, à savoir :

- Un poste d'Educateur Jeunes Enfants de classe normale (temps complet).
- Un poste d'Adjoint Administratif (temps complet).

Nous vous proposons d'appliquer ces modifications de postes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide :

- De créer à compter du 1^{er} janvier 2024 un poste d'Educateur Jeunes Enfants de classe exceptionnelle à temps complet et un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet.

- De supprimer à compter du 1^{er} janvier 2024 un poste d'Educateur Jeunes Enfants de classe normale à temps complet et un poste d'Adjoint Administratif à temps complet.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérucy, le 23 novembre 2023
Le Maire,

